Avis sur le projet de cartographie régionale des ZFDE :

Madame, Monsieur,

Je m'appelle Nathalie Ricard, j'ai 49 ans, je suis enseignante au collège de Vertus – Blancs Coteaux.

J'habite à Champguyon, petit village proche de la commune d'Esternay située dans le sud-ouest marnais.

Je profite de cette consultation pour donner mon avis sur la cartographie des ZFDE et faire part de mon opposition à la poursuite de l'implantation de parcs éoliens dans la Marne, et plus particulièrement dans le sud-ouest de ce département, déjà bien saturé.

Cette saturation visuelle, je la constate tous les jours lors de mon trajet domicile-travail, que ce soit à l'aller ou au retour, de jour comme de nuit. Je prends la départementale 933, et à moins de regarder vers le nord côté Epernay, épargné, mes yeux ne peuvent que tomber sur des parcs éoliens, plus ou moins proches.

Sachant qu'en France il y a environ 9000 éoliennes et que la Marne en a déjà un peu plus de 500, et bientôt 1000 avec tous les projets en cours ou en instruction, j'estime que ce département, et d'autant plus sa partie sud-ouest, a suffisamment contribué.

Je rappelle également que les habitants de ces zones rurales doivent faire de nombreux kilomètres pour avoir accès à l'emploi, à la culture et aux services de santé, ou tout simplement pour faire les achats de denrées alimentaires, et que le seul véritable avantage de cette vie à la campagne est de pouvoir profiter d'un cadre vie sain, calme et naturel.... Cadre de vie qui est malheureusement progressivement dénaturé par la multiplication de petits parcs éoliens ici ou là, un véritable mitage, puis par la densification de ces parcs jusqu'à la saturation du paysage.

Je tiens aussi à rappeler la note de doctrine du pôle régional Environnement et Développement sur le développement de l'éolien et de l'environnement en Champagne-Ardennes : « Autant il est proscrit de multiplier les petits projets de quelques machines, qui ont un effet de mitage du paysage assez fort, autant il est déconseillé de densifier excessivement le territoire »... tout le contraire de ce qui se fait dans cette région de la Marne.

J'aimerais donc comprendre quel est l'objectif de cette cartographie ZFDE puisqu'elle est déjà non opposable et où des contradictions apparaissent : pourquoi des zones protégées et non vertes voient de nombreux projets fleurir ? Et en quoi consistent les différentes hiérarchisations qui se chevauchent sur une même zone ?

D'ailleurs je peux prendre mon village, Champguyon, comme exemple pour prouver qu'il n'y a en fait aucune logique et aucun respect du cadre de vie des populations dès lors que des promoteurs éoliens ont jeté leur dévolu sur quelques parcelles afin d'y développer leur industrie. Champguyon est d'ailleurs dans une zone non verte et a pourtant actuellement 3 projets en cours : le projet GRIOTTES - Champguyon (6 éoliennes à l'est du village), le projet ALOUETTE - Neuvy (8 éoliennes au

sud du village) et le projet du Bois Chantret – Joiselle (6 éoliennes à l'ouest). Ces 3 projets vont tous avoir au moins une éolienne à moins d'un kilomètre du village de Champguyon, juste quelques petits groupes d'éoliennes qui vont miter le paysage mais qui vont aussi et surtout littéralement encercler le village.

Qui plus est, si je me réfère également au Schéma Régional Eolien (SRE) de Champagne-Ardennes, les directives de l'administration sont claires : « le seuil d'alerte est atteint lorsque plus de 50 % du panorama est occupé par l'éolien ».

Par le positionnement de ces 3 projets, aucune des directives de l'administration n'est respectée.

Lors de l'Enquête Publique qui s'est terminée en octobre 2022, la participation de la population a été massive et malgré 80 % d'avis défavorables, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable, ne tenant pas compte de l'effet de mitage, d'encerclement et encore moins de la proximité avec la forêt du Gault et du couloir de migration (les 6 éoliennes du parc des Griottes se trouvent à quelques centaines de mètres, parallèles au côté ouest, de cette forêt, et perpendiculaires à un couloir de migration).

Je rappelle que Champguyon est proche de la forêt du Gault, mais aussi entouré d'une multitude d'espaces boisés. Et pourtant malgré l'avis de l'Autorité Environnementale, l'implantation des machines ne respectent pas la recommandation d'éloignement de 200m de bout de pales des lisières de boisement (où les déplacements de la faune volante sont particulièrement importants) ni le sens d'implantation des machines parallèlement à l'axe des migrations (Nord-Est / Sud-Ouest pour le projet Griottes) très défavorable à la biodiversité.

Qui plus est, encore pour le projet Griottes, et malgré le fait de la proximité avec la forêt du Gault et des espaces boisés, aucune demande de dérogation n'a été faite par le pétitionnaire auprès de la DGPN.

Voilà, mon village n'est qu'un exemple parmi d'autres. D'autres villages marnais ont déjà été sacrifié et envahis par les éoliennes comme Corroy et Gourgançon.

Donc, malgré la mobilisation des citoyens lors des enquêtes publiques, souvent en vain, que reste-t-il pour faire entendre nos voix et se battre contre ces promoteurs éoliens ?

Malgré tout j'ai l'espoir que cette consultation puisse être utile et permette d'éveiller la conscience des responsables, car la population est déjà très lucide sur la saturation et le refus se fait de plus en plus sentir.

Cordialement,

Nathalie Ricard